

triel, commercial ou financier qui n'ait pas son bureau de contrôle pour scruter minutieusement toutes les dépenses, mais je mets mon honorable ami au défi d'indiquer une mesure de précaution du gouvernement canadien relativement à l'emploi des fonds publics. Tous les chefs de service, tous ceux qui exercent quelque autorité sont rois et maîtres en matière de déboursés. Lorsqu'un individu fait partie du service public depuis quelque temps, son sens de l'économie s'atrophie. Il ne rêve que de dépenses. Il cherche à obtenir pour lui-même plus de puissance, plus de responsabilité, plus d'autorité au moyen des dépenses qu'il fait et de l'influence qu'elles donnent. Point n'est besoin d'un grand effort d'imagination pour se représenter ce que pourrait faire un bureau de contrôle habile en parcourant les divers départements et services administratifs, échelonnés depuis l'Atlantique jusqu'au Pacifique, et en examinant les dépenses inutiles de millions de dollars qui ont lieu de nos jours. On débourse des millions que le pays pourrait économiser. Je recommande à mon honorable ami de discuter avec ses collègues la nécessité pour le pays d'établir un bureau de contrôle qui exercera une surveillance efficace et qui aura le pas sur le gouvernement lui-même dans l'exercice de ses attributions.

L'honorable M. DANDURAND: Que faut-il penser de l'auditeur général qui est censé veiller à l'emploi régulier des crédits que le parlement a ouverts pour certaines fins?

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Voilà précisément où gît le mal; il surveille l'emploi des crédits, mais ce sont eux qui sont la cause de tous les malheurs. Voyez les lois de finance qui ont été déposées à la présente session et au sujet desquelles nous aurons, je l'espère, quelque chose à dire dorénavant. Le mal provient des crédits qui sont ouverts. Le gouvernement ne protège pas le pays en matière de dépenses. On s'attend à ce qu'il débourse de l'argent, à ce qu'il fasse ses délices de dépenser et, s'il s'en abstient, on le critique.

Le très honorable sir GEORGE E. FOSTER: Et l'auditeur général procède à sa vérification après que l'argent est dépensé.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Exactement. Celui qui compte sur une vérification pour contrôler la dépense ressemble à celui qui ferme la porte de la cage après que l'oiseau s'est envolé. Ce qu'il faut aujourd'hui au Canada c'est l'une des commissions les plus fortes et les plus influentes qu'on puisse nommer, commission composée des hommes d'affaires les plus avertis et pleine-

L'hon. sir JAMES LOUGHEED.

ment autorisée à surveiller toutes les dépenses et à rogner sur les crédits. De ce que des crédits ont été ouverts, il ne s'ensuit pas que des dépenses doivent avoir lieu. Lorsque nous songeons que la Chambre des communes se compose de deux cent trente-cinq députés dont la principale occupation est de faire faire des dépenses à l'Etat—députés qui se groupent ensemble pour importuner le gouvernement et obtenir de lui que les dépenses les plus extravagantes soient faites dans leurs circonscriptions—comment peut-on espérer que le Canada cessera un jour d'être accablé de dettes, si nous ne prenons pas les moyens de mettre fin à cet état de choses?

Les ministres n'y peuvent mais. Pour être populaires dans le pays, ils doivent nécessairement tendre le cou au joug que leur imposent les députés qui ont besoin de ces dépenses. Ainsi, il n'y a pas de frein. Mon honorable ami devrait y réfléchir et je me ferai fort de dire que nous pourrions économiser annuellement plusieurs millions si nous avions au Canada un bureau de contrôle revêtu de pouvoirs suffisants.

Le très honorable sir GEORGE E. FOSTER: Nous en avons un exemple sous les yeux dans ce qui s'est fait aux Etats-Unis l'an dernier.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Et encore plus en Angleterre, ainsi qu'en France.

Le très honorable sir GEORGE E. FOSTER: En Angleterre il y en a un—depuis des années; lorsque le président Harding a pris les rênes de l'administration, l'une de ses premières démarches a été de nommer un bureau de contrôle du budget. Je n'entrerai pas dans le détail; cependant, ce bureau de contrôle accomplit sa tâche depuis plus d'un an. Dans un seul cas, il n'a pas réussi à empêcher un département de passer outre à sa recommandation. Il a réduit les crédits de dizaines et de centaines de millions de dollars et ses décisions n'ont été infirmées qu'une seule fois. Enfin, à l'expiration du dernier exercice financier, ce bureau de contrôle avait fait économiser plus de 300 millions de dollars qu'il avait retranchés des premières estimations budgétaires ou des dépenses à faire durant l'année. C'est là une façon de procéder que le gouvernement ferait bien d'étudier. La pratique anglaise est plus ou moins connue bien que nous ne l'imitions pas au Canada. Pourtant, ce que mon honorable ami a dit du contrôle des dépenses est très important.

Il sait, naturellement, que notre auditeur général ne procède à sa vérification qu'après que les dépenses ont eut lieu, et que tout ce qu'il peut faire, c'est d'exercer une espèce de